



# LA LOI MANITOBAINE SUR LA PROTECTION DES IMAGES INTIMES

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

cyberaide!ca<sup>MD</sup>

Ce rapport annuel met en relief le rôle du Centre canadien de protection de l'enfance dans le cadre de la LPII au Manitoba et présente un résumé des activités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, conformément à notre entente avec la Province du Manitoba.



**CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™**

*Aider les familles. Protéger les enfants.*

Ce rapport a été préparé en juin 2022 par le Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE). Sauf indication contraire, les statistiques et les chiffres mentionnés dans le présent document ont été compilés par le Centre canadien de protection de l'enfance à partir des données dont il dispose et couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. Des efforts raisonnables ont été déployés pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité des données.

© 2022, Centre canadien de protection de l'enfance inc., 615 chemin Academy, Winnipeg (Manitoba) R3N 0E7. Tous droits réservés. Il est permis de faire mention de ce rapport et d'en citer des extraits à condition de mentionner aussi le Centre canadien de protection de l'enfance inc. ainsi que la date et le titre du rapport.

« Cyberaide!ca » et « Enfants avertis » sont des marques du Centre canadien de protection de l'enfance inc. déposées au Canada. « CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE », « Projet Arachnid », « AidezMoiSVP.ca », « ParentsCyberAvertis.ca », « TeFaisPasSextorquer.ca » et « SHIELD par Projet Arachnid » sont toutes utilisées au Canada comme marques de commerce du CCPE. Les autres marques ou noms commerciaux cités appartiennent à leurs détenteurs respectifs, et leur mention ne constitue aucunement une marque d'approbation ou d'affiliation.

Le CCPE a l'autorisation ou la permission d'utiliser toutes les images incluses dans le présent rapport ou pense sincèrement que leur utilisation bénéficie de l'exception pour usage loyal. Les photos de banque d'images montrent des mannequins et servent à illustrer le propos. Les messages publiés sur les médias sociaux sont reproduits tels quels et leur reproduction n'équivaut nullement à un cautionnement de la part du CCPE.

#### **Un mot sur le vocabulaire utilisé dans ce rapport**

Le terme « pornographie juvénile » est défini à l'art. 163.1 du *Code criminel* du Canada. Il est utilisé également dans d'autres lois canadiennes ainsi que dans la législation manitobaine. En conséquence, nous utiliserons le terme « pornographie juvénile » à contrecœur dans les références à la législation ou à des infractions spécifiques au *Code criminel*. En revanche, nous utiliserons le terme « images d'abus pédosexuels » dans tous les autres cas, car ce terme reflète plus exactement la nature des images dont il s'agit. C'est en outre le terme utilisé par Interpol<sup>1</sup>.

#### **Terminologie des médias sociaux :**

Les statistiques sur les médias sociaux se rapportent à des plateformes comme Facebook<sup>MD</sup>, Twitter<sup>MD</sup>, Snapchat<sup>MD</sup>, TikTok<sup>MD</sup>, YouTube<sup>MD</sup> ou Pinterest<sup>MD</sup> et sont fournies par ces dernières. Le CCPE recueille périodiquement ces données à partir de ses comptes de médias sociaux et compile des informations ponctuelles à la fin de chaque campagne.

Un compte de médias sociaux est jugé « atteint » lorsqu'une publication se rapportant à l'objet d'une recherche (message, tweet, pseudo, mot-clic, etc.) apparaît dans le fil d'actualité dudit compte pendant la période étudiée. Une impression est comptabilisée chaque fois qu'une publication apparaît dans un fil de nouvelles, qu'elle soit vue ou non et peu importe le nombre de fois qu'elle apparaît dans un même fil (ce terme s'utilise aussi dans le contexte de la sensibilisation sur support matériel; voir ci-dessous).

#### **Sensibilisation sur support matériel (panneaux d'affichage, enseignes, etc.)**

La sensibilisation sur support matériel se mesure généralement en nombre d'impressions. Les impressions correspondent au nombre de fois qu'un support de sensibilisation est vu, peu importe le nombre de fois qu'une même personne le voit. Il s'agit ici d'estimations fournies par l'entreprise qui met le support matériel à disposition.

<sup>1</sup> Dans son *Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels*, adopté le 28 janvier 2016, ECPAT International recommande pour sa part le terme « matériels d'abus sexuels d'enfants ». En ligne : <https://luxembourgguidelines.org/fr/>.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Le Centre canadien de protection de l'enfance</b>	<b>2</b>	<b>Campagnes de sensibilisation</b>	<b>26</b>
<b>Faits saillants de l'année 2021-2022</b>	<b>4</b>	<i>En ligne ne signifie pas nécessairement permanent</i>	26
<b>Signalements de DNCII transmis à Cyberaide.ca</b>	<b>6</b>	Journée pour un Internet plus sûr	27
Projet Arachnid – Demandes de suppression d'images d'enfants au début de la puberté et d'enfants pubères	8	Journée de sensibilisation à Cyberaide.ca	28
Images préjudiciables ou violentes : Transcender la définition	10	<b>La suite des choses</b>	<b>29</b>
Total des signalements de DNCII transmis à Cyberaide.ca	11	<b>Annexe A :</b>	<b>31</b>
Cas de DNCII signalés à Cyberaide.ca par une personne du Manitoba	12	Critères de déjudiciarisation	31
<b>Activités de sensibilisation et de prévention</b>	<b>18</b>	Services de soutien offerts par le CCPE	32
Guides sur l'autoexploitation juvénile et AidezMoiSVP.ca	19		
ParentsCyberAvertis.ca	22		
Formation et éducation	23		

# LE CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE) est un organisme de bienfaisance voué à la protection de tous les enfants. Il veut réduire l'exploitation et les abus sexuels d'enfants et offre à cette fin des programmes, des services et des ressources aux familles, au personnel éducatif, aux organismes de services à l'enfance et aux forces policières du Canada ainsi qu'à d'autres intervenants. Cyberaide!ca<sup>MD</sup> – la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants sur Internet – relève aussi du CCPE, de même que Projet Arachnid<sup>MC</sup>, une plateforme Web qui détecte les images d'abus pédosexuels connues sur le Web visible et le Web clandestin et qui envoie des demandes de suppression aux entreprises de technologie.

Le CCPE, par l'entremise de Cyberaide.ca, offre son aide aux personnes concernées par une situation de distribution d'images intimes d'elles-mêmes sans leur consentement et peut, selon les circonstances, faciliter l'envoi de demandes de suppression aux fournisseurs de services électroniques (FSÉ), les conseiller sur d'autres moyens de gérer la situation et, le cas échéant, faciliter le transfert du dossier aux autorités policières concernées. L'assistance offerte par le CCPE relève d'une approche globale couvrant toutes les facettes de la problématique, depuis la prévention jusqu'aux tactiques d'intervention et aux ressources.

## Cyberaide.ca

Les signalements que Cyberaide.ca reçoit du public sont de huit types :

 <p>Images d'abus pédosexuels</p>	 <p>Leurre d'enfant</p>	 <p>Diffusion non consensuelle d'images intimes</p>	 <p>Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite</p>
 <p>Exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales</p>	 <p>Entente ou arrangement avec une autre personne pour perpétrer une infraction sexuelle contre un enfant</p>	 <p>Traite des enfants</p>	 <p>Tourisme sexuel impliquant des enfants</p>

Au 31 mars 2022, Cyberaide.ca avait traité au total de **371 177 signalements** venant du public et **8 788 794 signalements** issus de Projet Arachnid. En 2021-2022, nous avons traité **18 166 signalements venant du public et 4 338 206 signalements issus de Projet Arachnid**. Cyberaide.ca enregistre une diminution du nombre de signalements venant du public concernant des sites Web hébergeant des images d'abus pédosexuels. Cette baisse s'explique peut-être en partie par une exposition moindre du public aux images d'abus pédosexuels en raison de l'efficacité de Projet Arachnid à détecter les images connues et par les modifications apportées à la fiche de signalement de Cyberaide.ca, qui permet désormais de soumettre plusieurs adresses URL dans un même signalement.

**La complexité des signalements reçus par Cyberaide.ca s'est nettement accrue. Ces signalements nécessitent des ressources considérables, l'intervention de plusieurs services et de nombreux contacts avec l'extérieur.**

Environ **99 %** des signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants reçus en 2021-2022 ont été retransmis à une ou plusieurs instances (corps de police, services de protection de l'enfance ou centrales de signalement étrangères) ou ont donné lieu à l'envoi d'une demande de suppression d'images à un FSÉ.

En date du 31 mars 2022, Cyberaide.ca avait connaissance que les signalements qui lui avaient été transmis par la population canadienne depuis sa création avaient mené à **au moins 600 arrestations policières** et à **au moins 550 prises en charge d'enfants en situation d'abus**.

### **Un site modernisé pour un soutien plus adapté**

En 2022, le CCPE fêtera les 20 ans de son programme Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Pierre angulaire du programme depuis vingt ans, le site Web de Cyberaide.ca offre aux adolescents et aux adultes un moyen sûr et facilement accessible de signaler des actes de cyberviolence sexuelle et de trouver du soutien.

En novembre 2021, le CCPE a lancé une version modernisée du site avec une fiche de signalement revue et simplifiée qui offre des options de signalement spécialisées et qui nous permet d'aiguiller les Canadiens vers des services de soutien adaptés à leurs besoins. Chaque mois, Cyberaide.ca traite des milliers de signalements, dont **65 en moyenne proviennent du Manitoba**. D'où l'importance de faciliter le plus possible la prise en charge des personnes en situation de crise.

Dans bien des cas, Cyberaide.ca est en outre le premier point de contact pour les survivant.e.s de cyberviolence sexuelle. Le nouveau site explique clairement comment notre équipe peut intervenir auprès des survivant.e.s pour les aider à réduire l'accessibilité de leurs images par l'entremise de Projet Arachnid, les mettre en relation avec des services de soutien internes et externes (sécurisation, psychoéducation, services d'aide aux victimes, programmes de réparation, thérapeutes, associations de défense des victimes, etc.).

Le site contient aussi de l'information sur les risques émergents pour les enfants et les adolescents, les recherches menées par le CCPE, les initiatives de sensibilisation et les ressources d'éducation et de prévention âge par âge, qui aident à protéger les enfants sur Internet depuis 2002.

## FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2021-2022

Le 15 avril 2016 marque l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des images intimes (LPII)*<sup>2</sup> au Manitoba. Cette loi a pour objectif d'apporter aux personnes du Manitoba qui sont concernées par une situation de distribution d'images intimes ou sexuelles d'elles-mêmes sans leur consentement à obtenir des ressources et de l'aide pour retirer les images en cause de la vue du public. Elle permet aussi aux victimes d'intenter une action en dommages-intérêts au civil.

Le Règlement sur la protection des images intimes, qui découle de la *LPII* du Manitoba, désigne le CCPE à titre d'organisme autorisé à donner suite aux demandes d'aide venant de personnes du Manitoba qui sont concernées par une situation de distribution d'images intimes d'elles-mêmes sans leur consentement. Les Manitobains peuvent passer par [Cyberaide.ca](https://www.cyberaide.ca) pour signaler de tels incidents au CCPE.

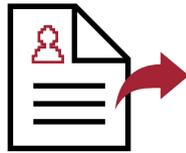
Cela fait plusieurs années que le CCPE traite des signalements d'autoexploitation juvénile et agit pour faciliter la suppression de ces images et soutenir les personnes concernées par une situation de distribution d'images intimes d'elles-mêmes auprès de leurs pairs. Les services de soutien et les ressources sont systématiquement adaptés par et pour des Manitobains dans le cadre de la *LPII*<sup>3</sup>. Le CCPE a vu la demande pour ce service essentiel exploser depuis deux ans en raison de la pandémie, qui a eu pour effet d'augmenter l'utilisation d'Internet et de multiplier les dangers auxquels les internautes – en particulier les adolescents – sont exposés.

---

<sup>2</sup> L.M. 2015, c. 42.

<sup>3</sup> Les critères utilisés pour la déjudiciarisation et les services de soutien offerts aux Manitobains sont détaillés à l'annexe A.

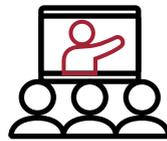
En plus de recevoir des signalements et d'offrir du soutien aux personnes concernées par une situation de distribution de photos ou de vidéos intimes, le CCPE met à la disposition des Manitobains du matériel de sensibilisation et de prévention adapté (séances de formation en ligne, leçons d'éducation et de prévention, campagnes de sensibilisation, etc.). Voici les faits saillants de ces initiatives pour l'année 2021-2022 :



Cyberaide.ca a reçu quelque **960 signalements** de distribution d'une photo ou d'une vidéo intime ou sexuelle. De ce nombre, **7 % (66) se rapportent à un Manitobain** concerné par une situation DNCII.



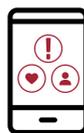
Environ **33 400 visites** en provenance du Manitoba ont été dénombrées sur les sites Web du CCPE qui traitent de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et de problématiques propres aux adolescents et à la DNCII.



Une **soixantaine de personnes** - membres du personnel éducatif, parents, membres du personnel des services de garde d'enfants et étudiants de niveau postsecondaire du Manitoba - ont assisté à des webinaires animés par le personnel éducatif du CCPE.



Quelque **101 000** ressources en format numérique ou papier ont été distribuées à des professionnels du Manitoba concernant la DNCII.



Environ **7,5 millions** d'impressions ont été générées sur les médias sociaux par des campagnes dirigées vers les adolescents du Manitoba pour leur faire savoir qu'ils ne sont jamais seuls face à une situation de DNCII - ils peuvent s'adresser à Cyberaide.ca pour avoir du soutien et de l'aide pour faire supprimer ces images.

## SIGNALEMENTS DE DNCII TRANSMIS À CYBERAIDE.CA



*En date du 9 mars 2015, la DNCII est devenue une infraction inscrite au Code criminel du Canada. Se rend potentiellement coupable d'une infraction quiconque sciemment **publie, distribue ou rend accessible une image intime d'une personne par tout moyen**, sachant que*

*cette personne n'y a pas consenti ou sans se soucier de savoir si elle y a consenti ou non. Une image intime est une image qui contient des scènes de nudité ou d'activité sexuelle et qui a été produite dans des circonstances où la personne que l'on y voit était en droit de s'attendre au respect de sa vie privée (p. ex. si l'image a été produite dans un lieu privé ou dans des circonstances privées) et partagée dans de telles circonstances.*

Comme nous l'avons indiqué plus haut, Cyberaide.ca a reçu **960 signalements** de distribution d'une photo ou d'une vidéo intime ou sexuelle durant l'année 2021-2022. Cela représente 26 % du nombre total des signalements reçus au cours des cinq dernières années. De ce nombre, **7 % (66) se rapportent à un Manitobain** concerné par une situation DNCII.

Cela représente une **augmentation de 10 % des signalements d'origine manitobaine** par rapport à l'exercice précédent.

La transmission d'une fiche de signalement en ligne à Cyberaide.ca n'est qu'une des avenues par lesquelles les Manitobains peuvent entrer en relation avec la centrale de signalement et recevoir de l'aide lorsqu'ils sont concernés par une situation de distribution d'images intimes. Les gens prennent contact avec nos services par notre ligne téléphonique sans frais, par courriel ou par l'un des formulaires de contact de nos sites AidezMoiSVP.ca<sup>MC</sup> (repensé pour optimiser le processus en cas de crise) ParentsCyberAvertis.ca<sup>MC</sup>, TeFaisPasSextorquer.ca<sup>MC</sup> et protegeonsnosenfants.ca.

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

L'aide que Cyberaide.ca apporte à ceux qui communiquent avec la centrale de signalement par téléphone, par courriel ou par nos formulaires de contact n'est pas toujours comptabilisée sous la forme d'un signalement en bonne et due forme dans le système de Cyberaide.ca. Cela s'explique par le fait que les gens demandent souvent que l'information ne soit pas consignée officiellement dans notre système parce que leur principal objectif est de faire retirer les images en question et de reprendre le cours de leur vie. **En 2021-2022, Cyberaide.ca a reçu 30 autres demandes de renseignements ou d'assistance venant du Manitoba via sa ligne sans frais et ses formulaires de contact.**

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Il y a aussi des écoles et des parents qui s'adressent à Cyberaide.ca dans des situations d'autoexploitation juvénile pour savoir comment soutenir les adolescents impliqués et être mis en contact avec les ressources appropriées. Notre aide consiste à répondre aux questions, à préparer des stratégies de protection pour les adolescents, à encadrer les processus de signalement, à faire la liaison avec les services de soutien et à fournir des ressources d'information (*détails plus loin*).

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

## Projet Arachnid – Demandes de suppression d’images d’enfants au début de la puberté et d’enfants pubères



Les victimes adolescentes sont laissées pour compte, et c’est l’un des constats les plus inquiétants de l’année écoulée. Comme le rapporte le CCPE dans son rapport de juin 2021 intitulé *Projet Arachnid : L’accessibilité des images d’abus pédosexuels sur Internet*, les délais de suppression sont souvent plus longs pour les images d’enfants pubères, ce qui donne à penser que les FSÉ sont moins pressés de supprimer les images d’adolescents que les images d’enfants prépubères, qui sont incontestablement illégales. De plus, la variabilité des normes juridiques en matière d’images d’abus pédosexuels d’un pays à l’autre induit un biais en faveur des victimes plus jeunes, diminuant par le fait même les capacités de détection de Projet Arachnid. Tout cela fait en sorte que les victimes adolescentes restent exposées plus longtemps et sont davantage sujettes à la revictimisation.

À travers Cyberaide.ca, nous enregistrons une forte augmentation des demandes d’assistance venant d’adolescents pour supprimer des images au moyen de Projet Arachnid. Sur les **238 signalements** où Cyberaide.ca a aidé des adolescents ou des familles d’adolescents à faire supprimer des images 2021-2022, **10 % (24) venaient du Manitoba**.

Quand Cyberaide.ca reçoit un signalement indiquant que des photos ou des vidéos intimes d’une présumée jeune personne du Manitoba sont exposées à la vue du public sur Internet, nous collaborons avec les escouades de lutte contre l’exploitation des enfants du Manitoba pour veiller à ce que les empreintes numériques de ces images soient versées dans Projet Arachnid et, lorsque nous les détectons, nous adressons des demandes de suppression aux FSÉ (il est bon de préciser que les images de ce type qui mettent en scène des adolescents sont généralement classées « DNCII » et « images d’abus pédosexuels »). Souvent, Cyberaide.ca reçoit aussi de nouvelles données en provenance des fichiers de police nationaux et internationaux, dont des empreintes numériques d’images associées à des cas d’exploitation d’adolescents. Les forces policières du Manitoba (p. ex. Service de police de Winnipeg, Service de police de Brandon, Division D de la GRC) versent des empreintes dans les fichiers de police et ces empreintes sont par la suite versées dans Projet Arachnid.



Au cours de l'exercice 2021-2022, **1,87 million d'images d'abus pédosexuels confirmées ont été enregistrées dans Projet Arachnid** et **3 234 247 demandes de suppression** ont été adressées à des FSÉ en lien avec des images d'abus pédosexuels détectées sur leurs serveurs. Ce total englobe aussi les images liées à l'exploitation de jeunes adolescents pubères du Manitoba qui sont versées dans la base de données nationale.



Projet  
Arachnid<sup>MD</sup>



**SHIELD**

Par Projet Arachnid

En plus de ses fonctions d'exploration, Projet Arachnid a évolué en une plateforme qui offre aux entreprises des outils de détection proactive des images d'abus pédosexuels, dont l'interface de programmation (API) **Shield par Projet Arachnid<sup>MD</sup> (Shield)**. Au lieu d'attendre que Projet Arachnid détecte des images et les en avise, les entreprises peuvent utiliser Shield pour détecter les images d'abus pédosexuels connues sur leurs serveurs, ce qui en accélère la suppression. Les entreprises qui ne souhaitent pas interagir directement avec Shield peuvent enregistrer leur service ou leur domaine auprès du CCPE pour que les demandes de suppression leur soient envoyées directement à elles plutôt qu'à leur hébergeur.

Certaines entreprises, comme les services de filtrage, peuvent télécharger des listes dynamiques d'adresses URL menant à des images d'abus pédosexuels dans le but de les filtrer.

## Images préjudiciables ou violentes : Transcender la définition



Projet Arachnid met aussi à la disposition des entreprises – gratuitement – sa liste d’empreintes numériques d’images préjudiciables ou violentes pour leur permettre de détecter la présence en ligne d’images qui ne répondent pas à la définition légale de la « pornographie juvénile » au sens du *Code criminel*, mais dont l’existence s’avère néanmoins préjudiciable aux survivant.e.s et aux enfants. Cette catégorie d’images englobe entre autres des images intimes autogénérées qui ont été partagées sur Internet sans consentement. La suppression de ces images répond directement aux recommandations formulées par le CCPE dans son cadre pour la protection et les droits de l’enfant (*Nos manquements envers les enfants : Changer le paradigme*), qui préconise la suppression des photos et des vidéos incluses dans le continuum de l’abus pour mettre un terme à la revictimisation des survivant.e.s.

Les images associées à la DNCII ne remplissent pas toujours les critères d’illégalité du *Code criminel*, mais elles violent souvent les conditions générales d’utilisation (CGU) des hébergeurs. Projet Arachnid envoie automatiquement des demandes de suppression pour ces images. **Au cours de l’année 2021-2022, Cyberaide.ca a pu obtenir la suppression d’images d’abus pédosexuels pour des adolescents du Manitoba dans six situations.**

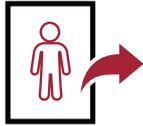
Pour réduire la revictimisation des survivant.e.s, les entreprises peuvent non seulement supprimer leurs images, mais aussi les désindexer des résultats de recherche. Les analystes de Cyberaide.ca continuent de travailler avec les FSÉ pour veiller non seulement à ce que les images soient supprimées, mais aussi à ce qu’elles ne continuent pas d’apparaître ailleurs.

### UN EXEMPLE CONCRET

Dans un cas survenu ici même au Manitoba, les analystes de Cyberaide.ca ont réussi à faire en sorte que les liens à une image intime d’une jeune personne soient désindexés des moteurs de recherche. L’image en question ne semblait pas répondre clairement à la définition de la « pornographie juvénile » ou d’une « image intime » dans le *Code criminel* mais elle était tout de même préjudiciable pour la jeune personne. Elle figurait sur un site dont les responsables ignoraient les demandes de suppression et se livraient à des pratiques abusives, comme exiger de fortes sommes d’argent pour supprimer des images. Pour réduire la visibilité de la victime, les analystes de Cyberaide.ca sont intervenus auprès des moteurs de recherche pour qu’ils désindexent les liens vers la page où figurait l’image en question, de sorte qu’ils n’apparaissent plus dans les résultats des recherches lancées à partir des renseignements personnels de la jeune personne.

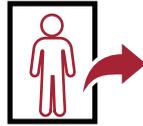
## Total des signalements de DNCII transmis à Cyberaide.ca

En 2021-2022, Cyberaide.ca a reçu **960 signalements** dans la catégorie DNCII :



**31 %**

se rapportaient à des cas de distribution de photos ou de vidéos d'une jeune personne.



**63 %**

se rapportaient à des cas de distribution de photos ou de vidéos d'une personne adulte.



**6 %**

ne contenaient pas d'information sur l'âge du signalant

14 **15 16 17** 18

**23 %**

des signalements reçus se rapportaient à une jeune personne âgée de 15 à 17 ans, tandis que 11 % se rapportaient à une jeune personne âgée de 12 à 14 ans.



Dans **93 %** des cas, l'auteur du signalement a laissé ses coordonnées.



Dans **73 %** des cas, l'auteur du signalement était le sujet de l'image.

**?# \$!**

Dans **69 %** des cas, la victime avait reçu des menaces.



## Cas de DNCII signalés à Cyberaide.ca par une personne du Manitoba

Lorsqu'un signalement arrive sur le système sécurisé de Cyberaide.ca, un analyste à la protection de l'enfance :

1. Évalue en premier lieu la possibilité qu'un enfant soit en danger et élève le degré de priorité du signalement lorsqu'il contient des informations sur l'enfant victime ou le suspect présumé;
2. Décompose le signalement en fonction du nombre d'incidents qu'il contient. Par exemple, un même signalement pourrait contenir des informations sur un site Web et un clavardoir. Les analystes considéreraient alors qu'il s'agit de deux incidents distincts et les analyseraient séparément<sup>4</sup>.

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

- **66 signalements** d'origine manitobaine ont été soumis dans la catégorie DNCII et 13 demandes ont été faites par des parents d'adolescents et des adultes manitobains par notre ligne sans frais, par courriel ou par un formulaire de contact pour de l'assistance en cas de DNCII. Dans chaque cas impliquant une enquête, la personne n'a pas voulu faire de signalement.

---

- **59 de ces 66 signalements** ont été faits via la fiche de signalement en ligne de Cyberaide.ca ([cyberaide.ca/signalement](http://cyberaide.ca/signalement)); les sept autres ont été faits via la ligne sans frais de Cyberaide.ca.

---

- **Deux personnes** ont choisi de ne pas laisser leurs coordonnées<sup>5</sup>; dans les 64 autres cas, la personne a laissé un numéro de téléphone ou une adresse courriel.

---

- **52 %** des incidents signalés (34) concernaient des images partagées au moyen d'appareils mobiles; **14 %** (9) portaient sur des images exposées à la vue du public sur un site Web; **8 %** (5) concernaient un incident survenu dans un clavardoir ou sur une messagerie instantanée et **27 %** (18) des signalements ne contenaient pas suffisamment d'informations pour permettre d'établir clairement la technologie associée à l'incident de DNCII.

---

- **26 %** des signalements (17) se rapportaient à de jeunes personnes âgées de 15 à 17 ans; **20 %** (13) se rapportaient à de jeunes personnes âgées de 12 à 14 ans; **2 %** (1) se rapportaient à un adulte de moins de 30 qui avait signalé un cas de DNCII; **11 %** (7) se rapportaient à un adulte de 30 ou plus qui avait signalé un cas de DNCII; **6 %** (4) se rapportaient à des signalements exempts d'information sur l'âge de la personne.

<sup>4</sup> Un analyste à la protection de l'enfance attribue à chaque incident une classification secondaire (propre à Cyberaide.ca) basée sur le *Code criminel* du Canada. Cela permet de confirmer ou de corriger la classification attribuée par l'auteur du signalement.

<sup>5</sup> L'auteur d'un signalement à Cyberaide.ca a la possibilité de s'identifier ou non; la seule chose qu'on lui demande, c'est d'indiquer son âge. Après avoir fait son signalement (par téléphone ou par Internet), l'auteur obtient un numéro de confirmation. Dans le cas d'un signalement anonyme, ce numéro attesterait que l'auteur a bel et bien signalé ses inquiétudes.

- Lorsque l'incident signalé se rapportait à une jeune personne figurant sur une image intime :
    - » Dans **39 %** des cas (12), l'auteur du signalement était la jeune personne figurant sur l'image.
    - » Dans **26 %** des cas (8), l'auteur du signalement était un parent ou un tuteur de la jeune personne.
    - » Dans **6 %** des cas (2), l'auteur du signalement était un.e ami.e ou un.e camarade de la jeune personne.
    - » Dans **16 %** des cas (5), l'auteur du signalement était un professionnel qui intervenait auprès de la jeune personne (p. ex. enseignant ou directrice d'école, thérapeute, travailleur social, etc.).
    - » Dans **13 %** des cas (4), l'auteur du signalement était une autre personne préoccupée par la situation.
- 
- Lorsqu'un signalement de DNCII venait d'un adulte, l'auteur du signalement était l'adulte figurant sur la photo ou la vidéo dans 90 % des cas (28).

Après évaluation par un analyste, les classifications secondaires<sup>6</sup> des incidents se décomposent comme suit :



**67 %**

des signalements (44) ont été classés sous  
« Diffusion non consentuée d'images intimes ».



**14 % (9)**

ont été classés sous  
« Pornographie juvénile ».



**9 % (6)**

ont été classés  
sous « Leurre ».



**8 % (5)**

ont été classés sous  
« Informations insuffisantes ».



**2 % (1)**

ont été classés  
sous « Autre ».



**2 % (1)**

ont été classés sous  
« Hors mandat ».

<sup>6</sup> Un analyste à la protection de l'enfance attribue à chaque incident une classification secondaire (propre à Cyberaide.ca) basée sur le *Code criminel* du Canada. Cela permet de confirmer ou de corriger la classification attribuée par l'auteur du signalement.

Cyberaide.ca a retransmis 24 des 66 signalements aux autorités policières ou à la protection de l'enfance, avec les résultats suivants :

- **Quatre signalements** ont amené Cyberaide.ca, en concertation avec les autorités policières, à intervenir auprès du FSÉ pour obtenir la suppression des images ou des comptes associés à l'incident. Ces images ont aussi été versées dans Projet Arachnid dans une logique de détection et de suppression continue.

---

- Dans **quatre cas**, Cyberaide.ca a tenté plusieurs fois de contacter la jeune personne ou l'auteur du signalement pour lui apporter un complément de soutien, mais sans jamais obtenir de réponse. Dans deux de ces cas, la police a elle aussi tenté de contacter la jeune personne, mais sans succès.

---

- Dans **deux autres cas**, la police a tenté de contacter l'auteur du signalement pour avoir plus de détails, mais sans succès. La police a clos le dossier.

---

- **Deux signalements** font toujours l'objet d'une enquête policière.

---

- **Trois signalements** ont été clos par la police au motif que les preuves étaient insuffisantes ou que le parent ou l'école prenait les mesures voulues pour faire face à la situation.

---

- **Deux signalements** ont donné lieu à un suivi de la protection de l'enfance (intervention et conseils).

---

- **Quatre signalements** ont été clos sans plus de détails, et trois signalements n'ont jamais donné lieu à un retour d'information venant des autorités policières.

En ce qui concerne les huit signalements qui se rapportaient à une jeune personne et qui n'ont pas été retransmis à la police ou à la protection de l'enfance :

- **Deux** signalements contenaient peu d'informations et Cyberaide.ca a tenté de contacter l'auteur du signalement ou la jeune personne pour avoir plus de détails, sans jamais obtenir de réponse.

- **Deux** signalements venaient de jeunes personnes âgées respectivement de 16 et 17 ans qui cherchaient de l'aide pour des camarades dont les images avaient été partagées, mais qui ne voulaient pas que la police intervienne. Dans les deux cas, la direction de l'école a été impliquée dans la prise en charge de la situation. Le personnel du CCPE est entré en contact avec ces écoles pour les conseiller et les aider à résoudre la situation.

---

- **Deux** signalements venaient d'un parent ou d'un tuteur protecteur qui demandait de l'aide pour faire supprimer des images d'Internet ou gérer une situation entre jeunes.

---

- **Un** signalement venait d'une jeune personne adulte dont les images avaient été prises lorsqu'elle était mineure. Cette dernière cherchait de l'aide pour faire supprimer les images et ne voulait pas que la police intervienne.

---

- **Un** signalement concernait une situation entre jeunes qui était gérée par la direction de l'école, aidée des conseils du personnel des services de soutien du CCPE.

Quand nous recevons des signalements, des appels téléphoniques et des demandes venant d'adultes aux prises avec une situation de DNCII, nous donnons des conseils sur les mesures à prendre pour faire face à la situation, par exemple :

- de l'information sur la marche à suivre pour contacter les sites Web et les renseignements à fournir;
- des conseils sur les moyens de s'adresser à la personne en possession de l'image;
- de l'encouragement à obtenir le soutien d'une ou de plusieurs personnes et à prendre soin de soi;
- de l'information sur la marche à suivre pour obtenir une ordonnance de protection sous la forme d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public;
- de l'information sur la réclamation de dommages-intérêts (mais pas de conseils juridiques).

Dans certaines circonstances, le personnel du CCPE a aussi aidé des adultes à s'adresser à des sites Web pour obtenir la suppression d'images diffusées sans leur consentement.



## Signalements et demandes en lien avec la DNCII ou la LPII

Voici quelques exemples de suites qui ont été données à des demandes et à des signalements reçus par Cyberaide.ca et le CCPE.

### *Signalement de DNCII d'une jeune personne :*

- Une mère signale la distribution d'une vidéo intime de son adolescente par les pairs de celle-ci.
- La mère rapporte que la vidéo avait initialement été publiée sur le compte de médias sociaux de l'adolescente, où elle a été récupérée pour ensuite être distribuée.

### Soutien fourni par le CCPE :

- Nous avons apporté un soutien émotionnel à la mère et l'avons accompagnée dans ses démarches auprès de l'école pour agir face au partage de la vidéo entre élèves.
- Nous avons remis des ressources éducatives à la mère (*La cyberviolence sexuelle contre des enfants : Réparer les dégâts, C'est quoi l'affaire?, etc.*).
- La mère nous a transmis des images à verser dans Projet Arachnid pour en permettre la détection dans l'éventualité où elles seraient distribuées ailleurs sur Internet.

### Signalement de DNCII d'une personne adulte :

- Une jeune adulte signale la publication sur Internet d'une vidéo intime d'elle-même.
- Elle pense que la vidéo a été publiée par un ancien partenaire.

#### Soutien fourni par le CCPE :

- Nous avons aidé la personne à faire supprimer les images d'Internet.
- Nous l'avons aidée dans ses démarches pour suivre une thérapie.
- Nous lui avons expliqué comment présenter une demande au Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels pour couvrir les coûts de la thérapie.

### Demande pour une jeune venant d'un adulte :

- La demande venait d'un intervenant d'une école secondaire.
- Une élève avait transmis une photo intime à un élève de son âge dans le contexte d'une relation amoureuse.
- La photo a par la suite été retransmise à deux autres filles de la même école.
- L'élève avait reçu des menaces de violence physique de la part des deux filles et craignait que sa photo soit distribuée à plus grande échelle.

#### Soutien fourni par le CCPE :

- Nous avons conseillé l'intervenant sur la façon de gérer cette situation dans le contexte de l'école, selon la démarche proposée dans notre guide pour les écoles intitulé *Faire face à l'autoexploitation juvénile*.
- Nous lui avons expliqué comment intervenir auprès du jeune instigateur.
- Nous lui avons fourni de l'information et des ressources à relayer à l'élève concernée et à ses parents.

# ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION

Cyberaide.ca assure la mise à jour l'information publiée sur les sites AidezMoiSVP.ca, ParentsCyberAvertis.ca et TeFaisPasSextorquer.ca concernant l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et la DNCII chez les adolescents. Ces sites très fréquentés sont actualisés régulièrement à la lumière des nouvelles tactiques utilisées pour soutirer des images intimes aux adolescents.

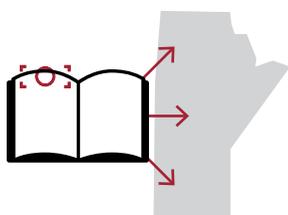
Les informations recueillies par Cyberaide.ca nous servent aussi à orienter et à actualiser les ressources d'éducation et de prévention que nous offrons en téléchargement et que nous mettons à la disposition des organismes de services à l'enfance, des familles, des forces policières et des écoles par l'entremise de ces sites. En 2021-2022, nous avons enregistré pour le Manitoba :

- **30 500 consultations** sur les pages du site Cyberaide.ca consacrées à la DNCII.
- **1 440 consultations** sur le site AidezMoiSVP.ca, qui explique aux ados comment stopper la propagation de photos et des vidéos à caractère sexuel et les soutient dans leurs démarches.
- **1 640 consultations** sur les pages du site ParentsCyberAvertis.ca consacrées à la DNCII et à la sextorsion.
- **900 téléchargements** de ressources sur la DNCII et la sextorsion, dont les ressources numériques suivantes :
  - » Guides pour faire face à une situation de partage d'une image intime (autoexploitation juvénile) pour les familles et les écoles
  - » Fiche d'information sur l'autoexploitation juvénile
  - » Brochure *Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique*
  - » Cahier d'activités *C'est quoi l'affaire?*
  - » Cahier d'activités *C'est une grosse affaire*
  - » Plan de leçon sur la sextorsion
  - » Fiches téléchargeables du site AidezMoiSVP.ca sur différents sujets (comment obtenir de l'aide pour faire supprimer des images, lois entourant la DNCII, où trouver du soutien, etc.).



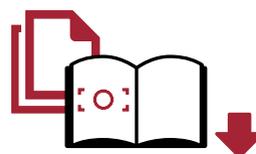
## Guides sur l'autoexploitation juvénile et AidezMoiSVP.ca

Nous avons créé nos guides sur l'autoexploitation juvénile en réaction à l'augmentation des signalements de sextage transmis à Cyberaide.ca. Ces guides demeurent de précieuses ressources pour les familles, les écoles, les organismes de services à l'enfance et les forces policières. Pour l'exercice 2021-2022 :



**420**

**exemplaires des nos guides sur l'autoexploitation juvénile ont été distribués dans tout le Manitoba.**



**390**

**390 fiches de prévention sur l'autoexploitation juvénile et la DNCII ont été téléchargées depuis le Manitoba à partir des sites Cyberaide.ca, AidezMoiSVP.ca et protegeonsnosenfants.ca.**

Nous faisons la promotion de nos guides sur l'autoexploitation juvénile par l'entremise de notre infolettre Enfants avertis<sup>MD</sup>, lue par quelque **3 000 familles et membres du corps enseignant d'un bout à l'autre du pays.**





## AidezMoiSVP.ca

Les guides sur l'autoexploitation juvénile sont utiles aux écoles et aux parents pour gérer des situations d'autoexploitation juvénile, mais les ados se sentent souvent démunis face à la diffusion d'une photo ou d'une vidéo intime. C'est pourquoi nous avons créé AidezMoiSVP.ca. Ce site d'une importance cruciale aide les ados à stopper la diffusion de photos et de vidéos intimes et à obtenir du soutien dans leurs démarches.

En 2021-2022, le site AidezMoiSVP.ca a reçu plus de **49 000 visites**, dont environ **1 400 en provenance du Manitoba**. Les visiteurs manitobains passaient un peu plus de quatre minutes sur le site (la moyenne canadienne est d'environ deux minutes). La page « Retirer des photos ou des vidéos » demeure la plus consultée, gage de l'aide essentielle apportée par le site AidezMoiSVP.ca.

Le CCPE a donc entrepris, en 2021, de préparer une nouvelle version du site qui offrira aux ados une présentation simplifiée des démarches à entreprendre pour faire retirer des photos et des vidéos sur les plateformes de médias sociaux populaires (TikTok<sup>MD</sup> a été ajoutée en 2021-2022) ainsi que de l'information à savoir où et comment trouver du soutien émotionnel et des liens rapides pour faire un signalement à Cyberaide.ca et accéder à des services de soutien essentiels comme Jeunesse, J'écoute<sup>MD</sup>.

Les médias sociaux sont un moyen incontournable de communiquer au public cible d'AidezMoiSVP.ca de l'information sur la suppression de photos et de vidéos, le soutien émotionnel et les sources d'aide. Les nombreuses campagnes que nous avons menées en 2021-2022 ont récolté **35 000 impressions** sur Facebook<sup>MD</sup>, Instagram<sup>MD</sup>, YouTube<sup>MD</sup> et Twitter<sup>MD</sup> au Manitoba. Nous avons aussi diffusé sur Snapchat<sup>MD</sup> une publicité ciblée qui a récolté 500 000 impressions et **6 000 balayages de bas en haut** vers AidezMoiSVP.ca.

### TeFaisPasSextorquer.ca

Le nombre de mèmes et de gifs de rats-taupes nus qui ont été téléchargés depuis le site de la campagne (TeFaisPasSextorquer.ca) et partagés dans le monde entier dépasse largement 500 000. En 2021-2022, nous avons créé de nouveaux mèmes que les adolescents peuvent envoyer à la place d'une photo nue.



## ParentsCyberAvertis.ca

Avec Cyberaide.ca, le CCPE dispose de données exclusives sur les dangers qui guettent les adolescents sur Internet et peut relayer de l'information et des conseils pour aider les enfants et les familles à se protéger. Le site ParentsCyberAvertis.ca propose non seulement des articles pertinents sur les tendances observées par Cyberaide.ca, mais aussi des éléments concrets qui aideront les parents à mieux comprendre la vie numérique de leurs enfants. Quelque **1 600 Manitobains** ont visité le site en 2021-2022.

Tout au long de l'année, le CCPE a publié plusieurs articles de blogue en lien avec la multiplication des cas de sextorsion signalés à Cyberaide.ca :



*Avril 2021 – De nouvelles tactiques de sextorsion signalées à Cyberaide.ca :*

Les sextorqueurs superposent des visages de jeunes personnes sur des vidéos ou des photos pour faire croire qu'elles sont nues ou se livrent à des actes sexuels. Ils demandent ensuite aux adolescents de leur envoyer de l'argent ou des cartes-cadeaux, à défaut de quoi sans ils menaceront d'envoyer les vidéos ou les photos à leurs amis et à leurs familles.



*Octobre 2021 – Multiplication alarmante des tactiques de sextorsion contre des ados :*

Menaces de transmission d'images sexuelles aux médias, création de faux articles de presse, offres de mannequinat : ce ne sont là que quelques-unes des tactiques agressives utilisées pour sextorquer des adolescents.



*Décembre 2021 – Piratage de comptes Snapchat<sup>MD</sup> ou menaces de piratage à des fins de sextorsion :*

Une tendance alarmante dans les signalements reçus d'adolescents qui ont vu leur compte Snapchat piraté et leurs photos ou vidéos intimes diffusées sur cette plateforme de médias sociaux.

Un court article a en outre été consacré au populaire jeu Among Us<sup>MC</sup> (risques et précautions à prendre pour protéger les enfants) et un autre article a été consacré à la cyberviolence sexuelle (ce que c'est et comment en discuter avec des enfants et des ados). Ces articles ont été lus par environ **300 Manitobains**.

## Formation et éducation

Les ressources suivantes font partie des **quelque 101 000 ressources sur la DNCII** que nous avons distribuées en **format numérique ou papier** aux forces policières, au personnel éducatif, aux agences de protection de l'enfance et à d'autres professionnels de la protection de l'enfance du Manitoba :



*Guide pour les écoles : Faire face à l'autoexploitation juvénile*



*Guide pour les familles : Faire face à l'autoexploitation juvénile*



*Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique*



Affiches et cartons  
AidezMoiSVP.ca/DNCII



Ensembles Enfants avertis  
pour la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> année



Ressources numériques  
Enfants avertis : Leçon sur les  
relations saines pour la 9<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup> année



Leçons Enfants avertis sur  
la sécurité en ligne pour  
la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> année



Cahier d'activités  
*C'est quoi l'affaire?*



Cahier d'activités  
*C'est une grosse affaire*

Les analystes de Cyberaide.ca reçoivent beaucoup de demandes de la part de professionnels qui interviennent auprès des enfants au Manitoba concernant la marche à suivre en cas de diffusion d'images intimes et le rôle que nous confère la *LPJL*. Ces informations sont ensuite relayées aux organismes auxquels ces professionnels sont rattachés dans le but d'informer leurs collègues et de leur expliquer comment gérer ce genre de situation.

## Enfants avertis

Enfants avertis, c'est le programme interactif national du CCPE qui, à travers des leçons âge par âge, permet aux enfants d'apprendre des techniques d'autoprotection qui les rendront moins vulnérables sur Internet et dans la vraie vie.



enfants avertis™

À l'heure actuelle, le programme *Enfants avertis* est utilisé dans des écoles de **95 % des divisions, conseils et districts scolaires du Manitoba.**

### Soutenir les enfants et les adolescents victimes de violence sexuelle : En ligne et hors ligne

En 2021-2022, le CCPE a publié trois nouvelles ressources pour aider des adultes à soutenir des adolescents victimes de violence sexuelle en ligne et hors ligne. *La cyberviolence sexuelle contre des enfants : Réparer les dégâts* explique aux parents comment soutenir leur enfant, prendre les mesures voulues pour le protéger et l'aider à reprendre le cours de leur vie et à se reconstruire. *Soutenir une jeune victime de violence sexuelle* s'adresse aux enseignant.e.s et aux autres adultes de confiance qui interviennent auprès de adolescents qui ont été victimes de violence sexuelle en ligne, hors ligne ou les deux.

La fiche *Comment soutenir votre enfant après un épisode de violence sexuelle* explique aux parents comment aider leur enfant à retrouver un sentiment de sécurité dans la vraie vie.

Depuis leur publication en février 2022, ces trois ressources cumulent **environ 90 téléchargements à partir du Manitoba.**



## Séances Zoom<sup>MD</sup> et présentations numériques

En 2021-2022, l'équipe éducation du CCPE a animé **43 ateliers virtuels** à destination de membres du personnel éducatif, de parents et d'autres organismes de services à l'enfance, rejoignant ainsi quelque **3 288 participants.**

Le CCPE continue de développer de nouvelles présentations adaptées à l'apprentissage en ligne pour le personnel éducatif. La formation destinée au personnel éducatif et aux écoles porte sur les réalités de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, en particulier les tendances observées par Cyberaide.ca, les limites professionnelles à respecter lorsqu'on travaille avec des enfants via Internet et l'élaboration de politiques et de procédures pour mieux protéger les enfants à l'école et dans le contexte de l'éducation en ligne.

*« On a tellement de bonnes ressources à notre disposition pour nous aider à apprendre aux élèves à se protéger et à devenir des citoyens responsables. Il est de notre devoir, en tant que membres du personnel enseignant, d'éduquer les élèves sur ces sujets et d'être nous-mêmes bien informés. »* - UN MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU MANITOBA

Les écoles ont aussi fait appel au CCPE pour apporter du soutien aux parents en matière de sécurité en ligne. Le CCPE continue donc d'offrir des présentations aux familles sur ce sujet. Ces présentations portent sur les dangers pour les enfants et les adolescents selon les données compilées par Cyberaide.ca, les mesures que les familles peuvent prendre pour protéger leurs enfants, les points à discuter au sujet de la sécurité en ligne et les ressources et services complémentaires que le CCPE offre aux familles. Les séances virtuelles ont connu énormément de succès et ont donné lieu à des échanges extraordinaires qui n'auraient pas été possibles si la présentation avait simplement été envoyée par courriel aux parents.

*« [La chose la plus importante que je retiens] [...] c'est comment engager le dialogue sur les contenus inappropriés en ligne avec mon enfant de 10 ans et comment aborder le sujet avec mon enfant de 6 ans. »* - UN PARENT QUI A ASSISTÉ À LA SÉANCE SUR LES RISQUES ET LES TENDANCES DU NUMÉRIQUE

## Autres activités d'éducation et de formation

Soucieux de rester bien informé sur la législation entourant la DNCII et les implications de la LPII pour les Manitobains, le CCPE est en outre à l'affût des jugements publiés en matière de DNCII à travers le Canada. Nous suivons les affaires impliquant éventuellement des accusations de « pornographie juvénile » (et les contestations constitutionnelles qui s'ensuivent) où l'accusé est une personne de moins de 18 ans ainsi que les affaires de DNCII où des accusations sont portées contre une personne de plus de 18 ans. L'information dérivée de ces affaires nous sert dans la formation continue de notre personnel; elle nous sert aussi à éduquer d'autres professionnels du domaine, dont les procureurs de la Couronne. Elle nous permet en outre de suivre l'évolution des tendances dans le système juridique en ce qui a trait au traitement de ces infractions par les tribunaux et d'orienter le développement de nos ressources.

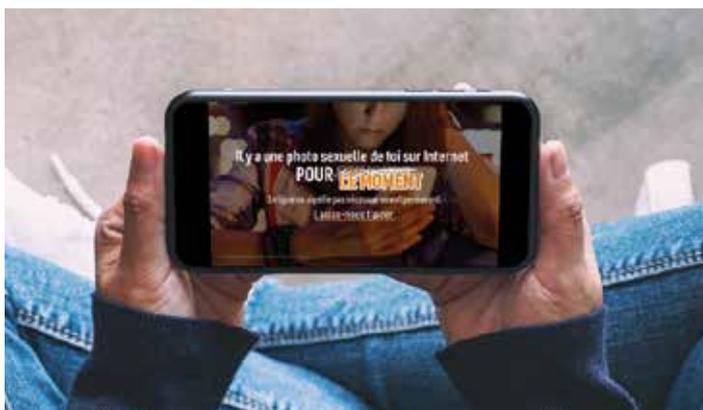
## CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

**Entrevues médiatiques :** En 2021-2022, le personnel du CCPE a participé à environ 44 entrevues médiatiques qui ont été consacrées à l'autoexploitation juvénile, à la sextorsion et à la DNCII et qui ont été diffusées au Manitoba.

En 2021-2022, le CCPE a mené plusieurs campagnes pour sensibiliser la population manitobaine à la DNCII ainsi qu'à l'aide et au soutien offerts par Cyberaide.ca.

### *En ligne ne signifie pas nécessairement permanent*

Confrontés à la publication en ligne d'une photo intime, les ados s'imaginent souvent qu'il n'y a rien à faire et que leur photo restera en ligne à jamais. Cette campagne invite les ados à s'adresser à Cyberaide.ca pour avoir de l'aide afin de reprendre le contrôle de la situation et d'obtenir la suppression de leurs images.



Déployée principalement sur les médias sociaux, elle a récolté **4,4 millions d'impressions** sur Facebook, Twitter, YouTube, Instagram et Snapchat. Sur Snapchat seulement, la campagne a récolté **2,3 millions d'impressions** et 21 000 balayages de bas en haut.

**Dans la foulée :** Les analystes de Cyberaide.ca ont reçu plusieurs appels d'ados disant avoir décidé de demander de l'aide après avoir vu la publicité sur Snapchat. Une adulte s'est également manifestée après avoir cette publicité pour signaler un incident de DNCII survenu cinq ans plus tôt, lorsqu'elle fréquentait l'école secondaire.

Cette campagne était en outre appuyée par une publicité sur Spotify<sup>MD</sup> qui a récolté près de 700 000 impressions ainsi que des annonces sur des panneaux d'affichage dans neuf villes du Manitoba et dans des abribus (**43 millions d'impressions** de plus).

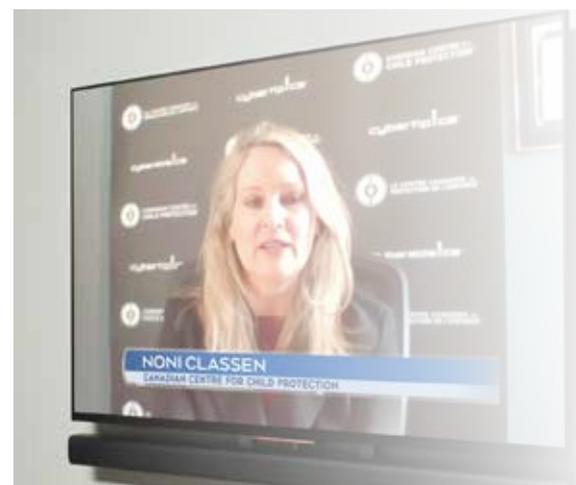
## Journée pour un Internet plus sûr

En 2021, Cyberaide.ca a enregistré une **augmentation de 37 % des signalements de cyberviolence sexuelle contre des ados**. La situation est d'autant plus inquiétante que les tactiques utilisées contre les adolescents (envois répétés d'images sexuelles non sollicitées, divulgation de données personnelles, etc.) deviennent de plus en plus agressives<sup>7</sup>. Pour l'édition 2022 de la Journée pour un Internet plus sûr, nous avons appelé les familles à parler de cyberviolence sexuelle avec leurs ados : ce que c'est, comment se sortir de situations difficiles en ligne et où trouver de l'aide.

Cyberaide.ca a aussi lancé **deux nouvelles ressources éducatives** avec des mises en situation pour aider les familles et les ados à échapper à la cyberviolence sexuelle. Depuis leur publication, ces ressources cumulent quelque **50 téléchargements** à partir du Manitoba.

Le CCPE a accordé **10** entrevues aux médias à l'occasion de la Journée pour un Internet plus sûr (dont un reportage au bulletin national de CTV), mais c'est sur les médias sociaux que nous avons le plus fait parler de nous, avec quelque **110 000 impressions** sur Facebook, Twitter et Instagram. Le CCPE a créé des vidéos TikTok pour expliquer aux ados en quoi consiste la cyberviolence sexuelle, dissiper les mythes qui la banalisent et leur dire où trouver de l'aide. Ces vidéos cumulent quelque **2 000** visionnements. Pour les parents, la directrice de l'éducation du CCPE, Noni Classen, a répondu sous forme de stories Instagram à des questions sur la cyberviolence sexuelle et sur les façons d'en discuter avec des ados.

Le message a été appuyé sur les médias sociaux par des tweets de Paul Brandt, Sécurité publique Canada et différents corps de police et organismes scolaires, qui ont attiré l'attention sur les nouvelles ressources.



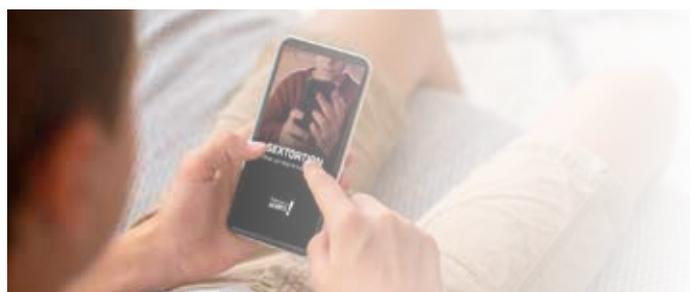
<sup>7</sup> La « divulgation de données personnelles » est une pratique consistant à rechercher et à publier des renseignements identificatoires en ligne, souvent par intention malveillante.

## Journée de sensibilisation à Cyberaide.ca

Cyberaide.ca a vu le jour un 26 septembre et le CCPE souligne chaque année cet anniversaire par des campagnes de sensibilisation et d'autres initiatives pour illustrer l'importance de ce service national.

Pour l'édition 2021, Cyberaide.ca a lancé une nouvelle alerte Cyberaide.ca après avoir **constaté une augmentation de 62 % des signalements de sextorsion contre des adolescents** (en particulier des garçons de 15 à 17 ans) au cours des six mois précédents. En plus de répondre aux questions sur le stratagème de la sextorsion et les plateformes qui y sont propices, l'alerte expliquait aux parents quoi faire si leur ado se fait prendre au piège et renseignait les adolescents sur l'aide que Cyberaide.ca peut leur apporter.

Le directeur de Cyberaide.ca, Stephen Sauer, a accordé plusieurs entrevues qui, ensemble, cumulent une audience d'environ 20 millions de personnes. Les forces policières, dont la GRC via son compte officiel, la Police de Winnipeg et plusieurs autres, ont largement partagé le mot-clic #JournéeCyberaide.



Nouvelles de CTV, 25 septembre 2021

**ALERTES**  
**cyberaide!ca**<sup>MC</sup>

**Nouveau logo, nouveaux abonnements :** Livrées directement dans la boîte courriel des abonnés, les Alertes Cyberaide.ca transmettent des messages de sécurité en ligne directement aux familles. À l'automne 2021, nous avons dévoilé un nouveau logo pour les Alertes Cyberaide.ca dans le cadre d'une campagne visant à encourager les parents à s'abonner à ces précieux courriels.

Les médias sociaux ont été mis à contribution et des messages adaptés ont été mis à la disposition des forces policières et du personnel éducatif. Résultat : **500 nouveaux abonnements** durant le mois de la campagne.

# LA SUITE DES CHOSES

Le CCPE continuera d'apporter du soutien aux Manitobains confrontés à des situations de DNCII durant l'année 2022-2023. Nous travaillerons aussi activement à réaliser les objectifs suivants :

## 1. Continuer à fournir des services d'intervention et de soutien aux victimes.

- a. Aider les adolescents victimes en assurant l'ajout de leurs images intimes dans Projet Arachnid pour en réduire l'accessibilité.
- b. Mettre les survivant.e.s ainsi que les personnes qui s'occupent d'eux ou d'elles en contact avec d'autres services de soutien (thérapie, services aux victimes, etc.) éventuellement offerts dans leur région.
- c. Apporter un soutien à la production d'une déclaration de la victime dans des cas d'exploitation sexuelle sur Internet.
- d. Offrir aux survivant.e.s de l'information sur les possibilités d'aide financière et de recours éventuellement offertes dans leur région dans des cas de cyberviolence sexuelle.
- e. Offrir de l'information et des conseils sur les précautions à prendre vis-à-vis d'Internet pour aider les victimes et leurs personnes aidantes à tourner la page.

## 2. Continuer à envoyer des demandes de suppression d'images préjudiciables ou violentes d'enfants via Projet Arachnid.

En 2021-2022, Projet Arachnid a adressé 1,2 million de demandes de suppression d'images préjudiciables ou violentes d'enfants, c'est-à-dire des photos et des vidéos associées à l'abus ainsi que des images de nudité totale ou partielle d'enfants qui sont exposées à la vue du public et qui sont utilisées dans un contexte sexualisé ou associées à des commentaires à caractère sexuel. Sans nécessairement répondre à une définition pénale, ces images causent de grands préjudices aux enfants et aux adolescents. En 2022-2023, nous continuerons à envoyer des demandes de suppression aux hébergeurs pour les images de ce type.

### **3. Continuer à collaborer avec les forces policières et à verser les images intimes d'ados dans Projet Arachnid.**

Les forces policières manitobaines continuent d'orienter les victimes et les familles concernées par une situation de distribution d'images intimes vers les services de soutien du CCPE. Le CCPE continuera de travailler avec ces escouades pour mieux faire connaître la gamme complète de ses services et les aider à agir face aux abus de ce type.

### **4. Explorer d'autres moyens de soutenir les adultes.**

En 2021-2022, 63 % des personnes qui ont demandé l'aide du CCPE dans une situation de distribution non consensuelle d'images intimes étaient de jeunes adultes (18-25 ans). En 2022-2023, le CCPE explorera des moyens d'améliorer encore davantage son soutien aux victimes de DNCII âgées de plus de 18 ans, en particulier les jeunes adultes de 18-25 ans.

### **5. Sensibilisation des professionnels**

En 2022-2023, le CCPE continuera à offrir de la formation sur la prise en charge des situations de DNCII aux divisions scolaires et aux policiers éducateurs ainsi qu'aux personnes qui en font la demande. Aux professionnels qui travaillent avec des enfants, le CCPE offrira des conseils sur la suppression d'images, la sécurisation et l'aiguillage vers les forces policières (s'il y a lieu) ainsi que les services d'aide aux victimes et d'accompagnement psychologique. Le CCPE continuera à suivre l'évolution de la jurisprudence et à renseigner les procureurs de la Couronne sur les infractions relatives à la DNCII et aux images d'abus pédosexuels.

### **6. Campagnes de sensibilisation**

En 2022-2023, le CCPE mènera une campagne provinciale sur les moyens d'obtenir de l'aide en cas de DNCII et les ressources offertes sur les sites AidezMoiSVP.ca et Cyberaide.ca. De plus, le site AidezMoiSVP.ca sera remanié pour soutenir les ados concernés par une situation de distribution d'images intimes.

# ANNEXE A :

## Critères de déjudiciarisation

Il s'est avéré nécessaire d'établir des critères à considérer pour la déjudiciarisation d'un dossier. Pour les besoins de la cause, nous avons établi une distinction selon l'âge de la personne concernée par une situation de distribution non consensuelle d'images intimes ou sexuelles (moins de 18 ans vs plus de 18 ans).

### Moins de 18 ans :

- ✓ La situation (image/description de l'image, contexte dans lequel elle a été produite, attentes en matière de respect de la vie privée) semble correspondre à la définition d'une image intime au sens du *Code criminel*.
- ✓ La police et la protection de l'enfance ne soulèvent aucune préoccupation après réception de la copie pour information du signalement (ils ne disposent d'aucune autre information sur le jeune instigateur ou la jeune victime qui justifierait un traitement autre que la déjudiciarisation).
- ✓ La jeune victime et le jeune instigateur sont âgés de 13-17 ans ou le signalement a été fait par un parent/tuteur.
- ✓ L'un des jeunes est âgé de 13-15 ans; l'autre est plus âgé, mais l'exception relative à la proximité d'âge s'applique.
- ✓ Il n'y a aucune indication d'abus, d'extorsion, de harcèlement, de pensées suicidaires, etc.
- ✓ La jeune victime et le jeune instigateur se connaissent dans la vraie vie (ou par l'entremise d'un autre jeune).

### Plus de 18 ans :

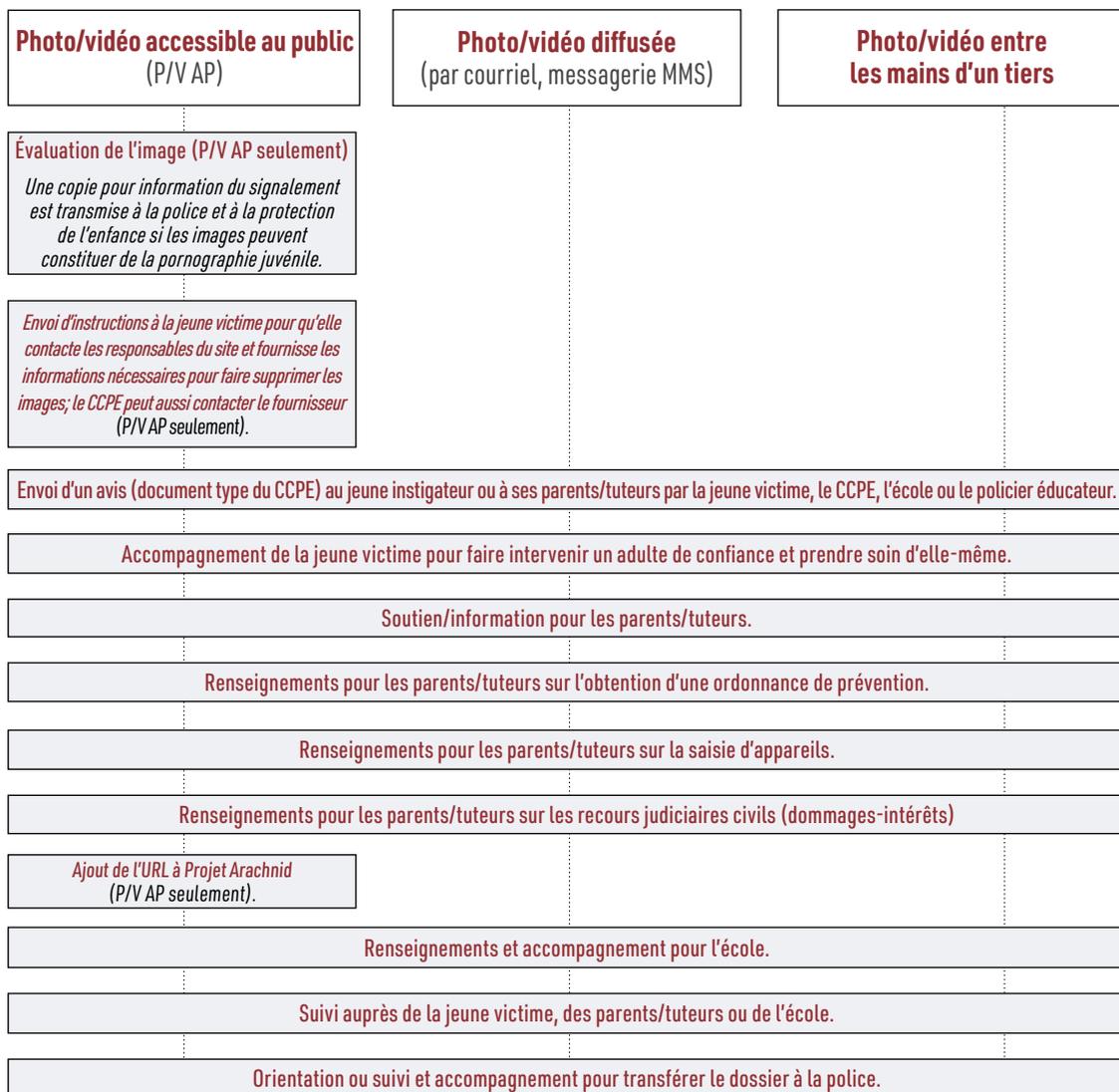
- ✓ La situation (image/description de l'image, contexte dans lequel elle a été produite, attentes en matière de respect de la vie privée) semble correspondre à la définition d'une image intime au sens du *Code criminel*.
- ✓ La victime est âgée de plus de 18 ans (N.B. si la victime est âgée de 18-23 ans, le CCPE pourrait apporter un soutien plus direct).
- ✓ La personne qui a publié ou diffusé l'image intime ou à caractère sexuel ou qui l'a en sa possession a 18 ans ou plus.

## Services de soutien offerts par le CCPE

Les services de soutien offerts par CCPE à une personne concernée par une situation de distribution non consensuelle d'images intimes ou sexuelles dépendent de l'âge de la personne.

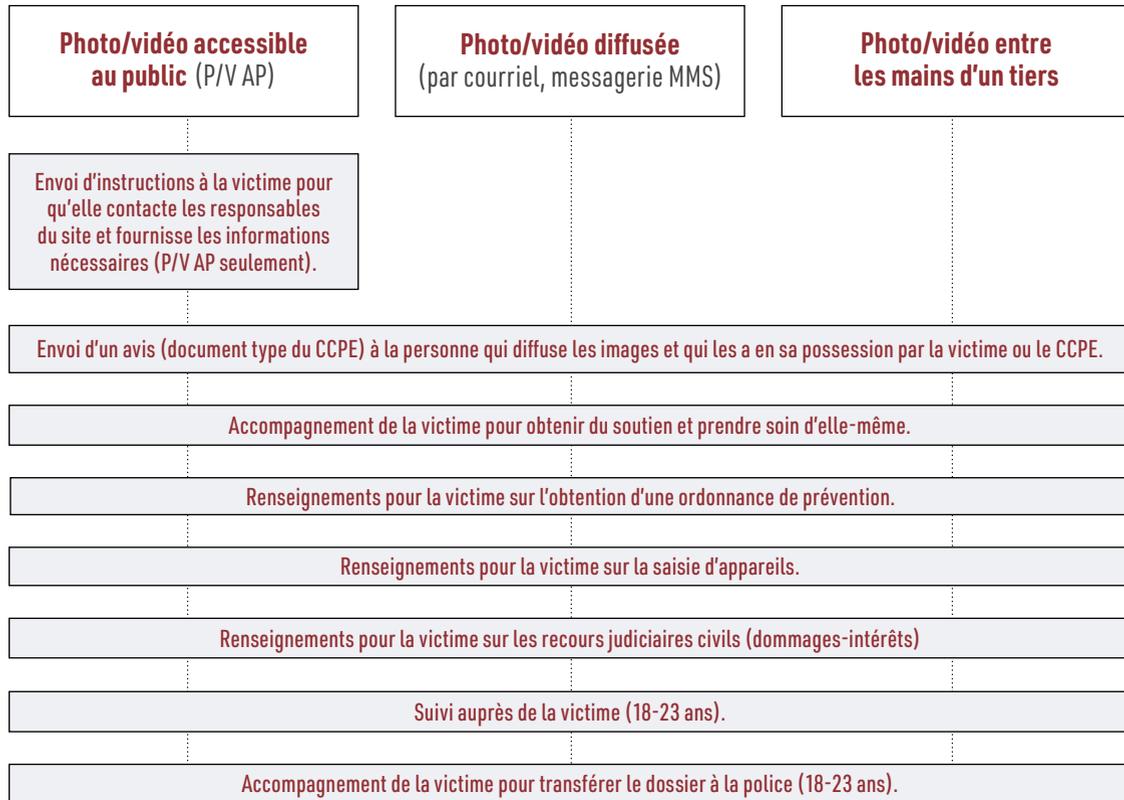
### Moins de 18 ans :

Selon les informations fournies (sur l'identité de la jeune victime ou du jeune instigateur, l'intention derrière la production des images, l'emplacement où elles se trouvent, l'étendue de leur diffusion, les informations venant de l'école à propos de la jeune victime ou du jeune instigateur), le CCPE peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :



## Plus de 18 ans :

Selon les informations fournies, le CCPE peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :



cyberaide!ca<sup>MD</sup>



CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE™  
*Aider les familles. Protéger les enfants.*

 [protegeonsnosenfants.ca](https://protegeonsnosenfants.ca)  @CCPEnfance

 Centre canadien de protection de l'enfance  @cdnchildprotect